

DIPLÔME DÉLIVRÉ À L'ÉTRANGER

Démarche pour la demande d'attestation pour la reconnaissance des diplômes

Comment demander une attestation :

<https://www.france-education-international.fr/article/comment-demander-une-attestation>

Conditions générales pour le traitement des demandes d'attestations de comparabilité pour les diplômes étrangers :

<https://www.france-education-international.fr/document/reconnaissance-diplomes-conditions-generales>

Le Centre ENIC-NARIC France

European Network of Information Centres (ENIC)

National Academic Recognition Information Centres (NARIC)

France Éducation international

1 avenue Léon Journault

92318 Sèvres cedex

Tél +33(0)1 45 07 60 00

Ses missions

Les principales missions et activités du centre ENIC-NARIC France sont les suivantes :

- L'évaluation des diplômes étrangers et la **délivrance d'attestations de comparabilité et d'attestations de reconnaissance d'études / de formation** ;
- Émettre un avis d'expert auprès des établissements d'enseignement supérieur, des commissions ministérielles et interministérielles et des centres du réseau ENIC-NARIC sur les diplômes et les parcours académiques nationaux et étrangers ;
- Informer les particuliers et institutions sur les professions réglementées régies par la directive européenne 2005/36/CE ;
- Orienter et informer sur le système d'enseignement supérieur français et ses diplômes, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne et de la Convention de reconnaissance de Lisbonne ;
- Prendre part à des projets européens Erasmus+ en tant que coordinateur ou partenaire.